

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 D 00477
Numéro SIREN : 852 094 184
Nom ou dénomination : AS VETEQUIN

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt 113

" AS VETEQUIN "
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 rue de Condé
54670 CUSTINES

852 094 184 RCS NANCY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

(Réunion du 28 décembre 2023)

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
LE VINGT-HUIT DECEMBRE
A QUATORZE HEURES TRENTE
AU CABINET FILOR AVOCATS SITUE 659 AVENUE PAUL MULLER, 54600 VILLERS-LES-NANCY

Les associés de la Société " AS VETEQUIN ", Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents

- Madame Amélie TROLONG propriétaire de	400 parts
- Monsieur Sacha BREVAULT propriétaire de	400 parts
TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	800 parts

Le présent procès-verbal devant être signé par les membres de l'Assemblée, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Les associés présents représentant la totalité des parts sociales composant le capital, l'Assemblée est ainsi en mesure de délibérer valablement.

La séance est présidée par Monsieur Sacha BREVAULT, associé-gérant.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- *Une copie de la lettre de convocation des associés
- *La feuille de présence à l'Assemblée
- *Le rapport de la Gérance
- *Les statuts de la Société
- *Le texte des résolutions proposées

SB

Le Président déclare ensuite que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport ci-dessus visés ont été adressés aux associés.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

-
- Démission d'un co-gérant
 - Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales consécutives

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION – DEMISSION D'UN CO-GERANT

L'Assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de co-gérant de Madame Amélie TROLONG, avec effet au 28 décembre 2023, et lui donne quitus entier et sans réserve pour l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

Pour extrait certifié conforme
Monsieur Sacha BREVAULT
Gérant

